

Administration communale WINCRANGE

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du : 17.04.2024
Date de l'annonce publique : 11.04.2024
Date de convocation : 11.04.2024

Présents : Meyers, bourgmestre,
Thillens, Arend, échevins,
Engelen, Hoffmann, Koos, Piret, Schanck, Scholzen, Schruppen, Weber,
conseillers,
Schroeder, secrétaire

Excusé(s) : /

Ordre du jour: 7

Sujet: **Adaptation de la redevance pour le service « repas sur roues » de la commune de Wincrange.**

Le Conseil Communal,

- * Vu l'article 123 de la Constitution du 17 octobre 1868 ;
- * Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et plus précisément ses articles 29 et 103 à 107bis ;
- * Revu sa délibération du 02 décembre 2014, portant fixation d'un nouveau prix de vente pour le service « repas sur roues », approuvée par décision ministérielle en date du 28 janvier 2015 (Mémorial A – N°66 du 3 avril 2015) ;
- * Considérant que la recette de cette redevance sert à la couverture d'une partie des frais du service « repas sur roues » ;
- * Considérant que la redevance actuelle de 10,00 € par repas est inchangée depuis neuf ans malgré l'augmentation des coûts et qu'il serait donc approprié de procéder à une adaptation de celle-ci afin réduire le déficit du service ;
- * Considérant que les recettes relatives à la facturation du service « repas sur roues » sont imputées à l'article 2/223/706060/99001 « Vente de repas sur roues » ;
- * Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins ;
- * Après en avoir délibéré ;

décide à l'unanimité des voix

- 1) **de fixer la nouvelle redevance pour le service « repas sur roues » de la commune de Wincrange à 15,00 € par repas, avec effet au 01 juillet 2024.**
- 2) **de soumettre la présente pour approbation au Ministre des Affaires intérieures.**

Ainsi décidé à Wincrange, date qu'en tête
Suivent les signatures

Pour expédition conforme,
le bourgmestre,



le secrétaire,

